

A Maore, un cas parmi tant d'autres d'abus de la PAF envers un élève

TOUTE PERSONNE A DROIT À L'ÉDUCATION

EST-IL NÉCESSAIRE QUE MAYOTTE BATTE LE RECORD DES RENVOIS À LA FRONTIÈRE ET OBTIENNE LE PRIX D'EXCELLENCE ?, IRONISE LE RESFIM

"TOUTE PERSONNE A DROIT À L'ÉDUCATION." DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME- ARTICLE 26.

7 FÉVRIER 2007. ARRESTATION ET RENVOI D'UN MINEUR, ÉLÈVE de première scientifique, régulièrement inscrit dans un lycée de Mayotte. Malentendu ? Erreur ? Difficile de le croire, quand on sait que ce même jeune homme a déjà fait l'objet d'une arrestation en 2006... et d'une radiographie du poignet. Simple procédure de contrôle de son âge, nous dira-t-on. NON. Humiliation inadmissible.

La volonté d'apprendre est plus forte. Le jeune homme mineur reprend la route houleuse des mers, au risque -bien connu-

de sa vie et le chemin de son lycée ; il travaille, en dépit des peurs et des difficultés, lot de tous les bannis. La première S est sa récompense.

7 février 2007. La PAF recroise malencontreusement le chemin du jeune homme toujours mineur. Comme par hasard. Sans doute a-t-on égaré son dossier. Deuxième renvoi en moins d'un an... Toujours illégal.

"Toute personne a droit à l'éducation". Depuis l'arrestation, le RESFIM multiplie les démarches afin de permettre son retour en toute légalité. Rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture, le 14 février 2007. Appels téléphoniques, fax, courriers... en kyrielle, auprès des autorités. On reconnaît l'illégalité du renvoi et

on promet son retour imminent... pour la rentrée scolaire du 12 mars.

Aujourd'hui, 25 mars 2007 : promesse non tenue. Qui se moque du droit à l'éducation ? Qui se moque des droits d'un élève sérieux et volontaire à suivre les cours du lycée, en toute légalité, sur le territoire français ? Nul n'est responsable de la stagnation du dossier... Les flots sont tout aussi houleux de la préfecture de Mayotte au Consulat d'Anjouan ou à l'Ambassade de France à Moroni...

Un mois et demi de tractations vaines et d'efforts n'aboutissant qu'à du vent. Les cours du 2^{ème} trimestre ont repris, les épreuves anticipées du baccalauréat approchent et il manque toujours un élève dans une classe de première S à

Mayotte.

Face à cette inertie... ou mauvaise volonté, le RESFIM persévère dans ses démarches et se réoriente vers des actions plus persuasives ; les professeurs du lycée, choqués et scandalisés, se mobilisent et signent en masse une pétition.

"Ecrire, c'est agir" affirme Voltaire. Ecrire que le dossier de régularisation du jeune homme mineur était en voie d'aboutissement, la veille de son arrestation... Ecrire qu'il a laissé, derrière lui, à Mayotte, sa famille, en situation régulière sur le territoire français.

Il est vrai qu'aujourd'hui, plus rien n'étonne... à force. A moins qu'on ne décide d'ouvrir les yeux sur une situation illégale, inadmissible, intolérable et qui fait honte !

Jusqu'où la France continuera-t-elle sur le chemin de l'exclusion ?

Vendredi 30 mars. Retour du jeune homme. Dénouement heureux ? Apparence trompeuse. Rien n'est réglé. Les histoires finissent rarement bien à Mayotte. Le jeune homme revient mais qu'a-t-il gagné ? Un sauf-conduit de qu'atre mois. Quelle générosité pour un élève de première dont le cursus au lycée ne s'achève qu'en 2008. Un billet pour Mayotte ? Le Resfim assure le retour : achat du billet. L'histoire n'est pas un conte. Des nouvelles démarches en perspective. Ce n'est pas un épilogue. Suite au prochain numéro !

RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRE DE L'ÎLE DE MAYOTTE (RESFIM)